

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1547)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 481

présenté par
Mme Mazetier

à l'amendement n° 276 de M. Thévenoud

APRÈS L'ARTICLE 18

I. - Après le mot :

« financières »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 3 :

« nettes est diminué des charges financières afférentes aux contrats de financement des stocks dont le cycle de rotation est supérieur à trois ans ».

II. - En conséquence, après le mot :

« financières »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 5 :

« nettes est diminué des charges financières de chacune des sociétés du groupe afférentes aux contrats de financement des stocks dont le cycle de rotation est supérieur à trois ans. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte.